L'Incontro Cooperativa Sociale, en accord avec sa signature

"Persone da vivere"

place la personne au cœur de sa mission, en reconnaissant sa valeur, son unicité, sa dignité et son droit à une vie pleine, autonome et participative.

L'Incontro soutient les personnes les plus fragiles en créant sur le territoire des liens qui deviennent engagement et partage, afin de faire grandir, ensemble, une communauté plus inclusive et solidaire.

Le présent document formalise les principes fondateurs de la Coopérative, qui constituent la référence pour l'action du Conseil d'administration.

POLITIQUE QUALITÉ

L'Incontro Cooperativa Sociale poursuit la qualité de ses services et de ses processus comme une valeur fondatrice et transversale de sa mission, faisant de l'amélioration continue et du bien-être des personnes la condition de la croissance et de la pérennité de la Coopérative.

L'Incontro Cooperativa Sociale s'engage à :

- Promouvoir le bien-être organisationnel en investissant dans la qualité de vie de ses membres, fondement du succès et de la pérennité de l'ensemble de la Coopérative.
- Favoriser l'implication active du personnel dans la mission et les valeurs de la Coopérative, en soutenant le développement de ses compétences par des programmes ciblés de formation continue.
- Se réapproprier la culture du don, comme sentiment de responsabilité partagée et d'attention à l'autre, capable de créer des relations solidaires et de promouvoir le bien de la communauté.
- Promouvoir un système de communication transparent et accessible à tous les salariés et sociétaires, afin de les associer aux processus décisionnels et à la réalisation des objectifs stratégiques de la Coopérative.
- Maintenir et renforcer la flexibilité organisationnelle, trait distinctif de la Coopérative, en favorisant la collaboration, la responsabilisation et la contribution active de chacun à l'amélioration continue des processus et des services.
- Rechercher la pleine satisfaction du Client/Donneur d'ordre, non seulement par le maintien et l'amélioration des standards de qualité, mais aussi par un service efficace au regard des besoins exprimés.
- Consolider les relations avec les clients existants, tout en favorisant le développement de nouveaux services et domaines d'intervention, en réponse à l'évolution des besoins sociaux et aux opportunités offertes par le territoire.
- Agir dans le respect des principes consacrés par la « Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées », en favorisant l'inclusion, l'autonomie, la participation sociale et le plein exercice des droits des personnes.
- Analyser en permanence le territoire afin d'identifier les besoins émergents et les ressources disponibles, en développant des collaborations avec les organismes publics, les acteurs de l'économie sociale et les communautés locales, afin de construire des réponses intégrées.

- Soutenir des parcours visant l'autonomie relationnelle, professionnelle et résidentielle des bénéficiaires de nos services, en valorisant leur potentiel individuel et en favorisant l'intégration sociale, notamment par le travail en réseau avec les services du territoire.
- Promouvoir des initiatives qui renforcent le sentiment d'appartenance des travailleurs à la Coopérative, en encourageant leur participation active et leur implication formelle dans ses activités.
- Définir, suivre et réexaminer périodiquement les objectifs qualité et les indicateurs de performance associés, notamment au moyen d'audits internes et de la Revue de direction, dans une optique d'amélioration continue du Système de management.

POLITIQUE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Consciente que l'égalité femmes-hommes exige un engagement réciproque en faveur de toutes les personnes, quel que soit leur genre, et dans le but d'accomplir au mieux sa mission, L'Incontro Cooperativa Sociale entend mettre en place un Système de management de l'égalité femmes-hommes (SGPG) conforme à la norme UNI/PdR 125:2022, outil spécifiquement destiné à garantir l'égalité de genre en ce qui concerne la présence et l'évolution professionnelle des femmes, en valorisant une culture inclusive et en activant des processus propres à développer l'autonomisation des femmes.

L'Incontro Cooperativa Sociale s'engage à :

- Valoriser la diversité dans chaque processus de l'entreprise : de la sélection et du recrutement des ressources humaines à l'accès à la formation, du développement de carrière à la définition des politiques de rémunération, de la sélection des fournisseurs et sous-traitants à la prestation des services, en garantissant l'équité à rôle, compétences et responsabilités égaux.
- Adopter des outils pour prévenir toute forme de discrimination, directe ou indirecte, fondée sur le genre, l'âge, l'orientation, la situation familiale, la maternité/paternité ou toute autre condition personnelle, et pour combattre tout acte portant atteinte à la dignité des personnes, quels que soient le rôle occupé et le niveau de responsabilité.
- Soutenir le bien-être familial des personnes par des modalités de travail flexibles (télétravail, temps partiel, horaires flexibles) et des programmes dédiés à la parentalité et aux soins, afin de favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie privée (work-life balance).
- Favoriser des actions d'information, de sensibilisation et d'engagement du personnel sur l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes, en combattant les stéréotypes et en valorisant la contribution des femmes, dans un environnement de travail sûr, respectueux et exempt de toute forme d'abus physique, verbal ou numérique (harcèlement) ou de comportement inapproprié.
- Promouvoir une communication transparente, y compris au travers des activités de marketing et de publicité, affirmant la volonté d'atteindre l'égalité femmes-hommes.
- Définir, suivre et réexaminer périodiquement, conjointement avec le Comité de pilotage pour l'égalité femmes-hommes, les objectifs et indicateurs relatifs à l'égalité de genre.

POLITIQUE SÉCURITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

L'Incontro Cooperativa Sociale considère la sécurité et la santé des personnes ainsi que la protection de l'environnement comme une partie intégrante et indispensable de sa stratégie, dans une approche systémique et intégrée à la gestion de la Qualité.

L'Incontro Cooperativa Sociale s'engage à :

Sécurité et santé

- Garantir le plein respect de la réglementation en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail, condition fondamentale de la protection des travailleurs et du client ainsi que de la continuité et de la pérennité des activités de la Coopérative.
- Promouvoir et diffuser une culture de la santé et de la sécurité, en favorisant des comportements individuels responsables et des modes de vie adaptés.
- Renforcer les activités de formation, d'information et d'entraînement, en assurant l'implication active de l'ensemble du personnel, afin d'accroître la conscience des responsabilités individuelles pour garantir la protection de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail.
- Étendre la protection de la sécurité au-delà du seul travailleur, en y incluant les bénéficiaires finaux des services, par l'adoption d'indicateurs et d'outils d'évaluation spécifiques et dédiés.
- Identifier systématiquement les dangers et évaluer en amont les risques liés aux activités exercées, existantes comme nouvelles, en adoptant des mesures efficaces de prévention et de protection propres à prévenir les accidents du travail, les incidents et les maladies professionnelles.
- Impliquer les sous-traitants et fournisseurs dans le respect des politiques, des lois et des engagements en matière de qualité, de santé et de sécurité adoptés par l'entreprise, en exigeant la conformité à la réglementation applicable et en favorisant la coopération et l'échange d'informations utiles à l'amélioration continue et au réexamen des risques.
- Poursuivre l'amélioration continue des conditions de santé et de sécurité et des performances de l'entreprise, notamment par une collaboration active et transparente avec les organismes de contrôle et les parties intéressées.
- Garantir l'implication systématique de l'Employeur, du Médecin du travail, du Responsable du service de prévention et de protection (RSPP) et des Représentants des travailleurs pour la sécurité (RLS) dans les processus d'évaluation, de prévention et de gestion des risques.
- Définir, suivre et réexaminer périodiquement les objectifs et indicateurs de performance en matière de santé et de sécurité (taux d'accidents, presque-accidents), en intégrant ces évaluations dans le processus d'audit interne et dans la Revue de direction.

Environnement

- Garantir le plein respect de la réglementation environnementale en vigueur aux niveaux national, régional, provincial et communal.
- Promouvoir la culture de la durabilité environnementale auprès de l'ensemble du personnel et des acteurs en contact avec la Coopérative, en les encourageant à adopter des comportements responsables et conscients.
- Favoriser les initiatives d'amélioration, d'innovation et de promotion environnementales, conformément aux objectifs de développement durable de l'Agenda européen 2030.
- Évaluer de manière systématique et périodique l'efficacité environnementale de la Coopérative, en surveillant les consommations d'énergie, l'utilisation des ressources et les impacts des activités, afin de poursuivre l'amélioration continue du système de management environnemental équivalent.

- Collaborer avec les fournisseurs, sous-traitants et partenaires pour promouvoir des pratiques durables, partager les informations et garantir le respect des engagements environnementaux de la Coopérative.
- Définir, suivre et réexaminer périodiquement les objectifs et indicateurs de performance environnementale (consommations et impacts environnementaux), en intégrant ces évaluations dans la Revue de direction.

La politique qualité est communiquée et diffusée à tous les niveaux de l'organisation par :

- l'affichage sur les panneaux de communication prévus à cet effet sur chaque lieu de travail ;
- la sensibilisation du personnel lors de toutes les occasions collectives et de promotion de la coopérative ;
- la publication sur le site internet afin de partager la Politique avec toutes les parties intéressées.

Le présent document constitue une référence permanente pour évaluer le système de l'entreprise orienté vers l'amélioration continue.

Il incombe au Conseil d'administration et à tous les sociétaires de diffuser la mission et les principes de la Coopérative.

Castelfranco Veneto

Le Conseil d'administration, en la personne de son Président,
Matteo Stefanato

